

Info habilitation



10/2021 - lettre n°22

FIABILISATION DES DONNEES FORPREV

Une campagne de mise à jour des données des organismes de formation habilités est en cours.

Elle a pour objectif de garantir la cohérence des données administratives et le respect du règlement d'habilitation, et par conséquent la validité des certificats délivrés.

Vous pourriez recevoir des mails, des courriers, qui vous demanderont des actions de mise à jour. Nous vous demandons d'y porter une attention particulière, les conséquences sur le maintien des habilitations pouvant être importantes.

Pour maintenir une communication efficace entre nous, il est indispensable que les coordonnées du CEH soient bien à jour.

Les entreprises sont aussi concernées.

SENSIBILISATION AUX GQS

Depuis le 21 avril 2021, les salariés peuvent bénéficier, avant leur départ à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (GQS). Un décret est paru le 20 avril 2021 au Journal officiel en application de la loi du 3 juillet 2020. Les organismes et les professionnels qui seront autorisés à dispenser cette sensibilisation devront remplir des conditions prévues par un arrêté qui n'est pas encore paru.

Décret n° 2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent.

STATISTIQUES AT/MP

Une nouvelle rubrique « études et données » pour accès direct : https://assurance-maladie.ameli.fr/etudes-et-données



Une nouvelle application Forprev est annoncée pour l'an prochain. Les CEH seront informés en premier par l'INRS.

ZOOM SUR
LES RESSOURCES
DE L'INRS

PRAP-IBC,
utilisez-vous cette
plaquette?
https://www.inrs.fr/d
ms/inrs/CataloguePapie
r/ED/TI-ED7200/ed7200.pdfcodif
ication

AP/APS-ASD

Des vidéos, des

outils, l'inventaire

des risques et des

mesures de

prévention...

https://www.inrs.fr/me

tiers/sante-aidepersonne/aidedomicile.html

Contact : <u>prevention.habilitation@carsat-mp.fr</u>
Retrouvez-nous sur <u>www.carsat-mp.fr</u> notre page dédiée